

**ENGAGEMENT DÉCLARATIF  
« CONVENTION ACCUEIL DE  
JEUNES »**

**Solidavie 2019-2021**

# Sommaire

<b>ARTICLE I.</b>	<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE II.</b>	<b>DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE .....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE III.</b>	<b>SOLIDAVIE .....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE IV.</b>	<b>LES JEUNES.....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE V.</b>	<b>LES INTENTIONS EDUCATIVES .....</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE VI.</b>	<b>NOS PARTENAIRES LOCAUX.....</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE VII.</b>	<b>L'EQUIPE D'ANIMATION JEUNESSE :.....</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE VIII.</b>	<b>RESPONSABILITÉS.....</b>	<b>14</b>
<b>ARTICLE IX.</b>	<b>MODALITES D'OUVERTURES .....</b>	<b>13</b>
<b>ARTICLE X.</b>	<b>REGLEMENT INTERIEUR .....</b>	<b>15</b>
<b>ARTICLE XI.</b>	<b>EVALUATION .....</b>	<b>18</b>
<b>ARTICLE XII.</b>	<b>DUREE DE LA CONVENTION .....</b>	<b>21</b>

## Article I. PRÉAMBULE

Solidavie élabore son projet social renouvelé tous les 4 ans. Il vient d'être réalisé pour la période 2019/2021, il est préparé par les bénévoles et les représentants de l'Amicale du Beignon-Basset, de Familles Rurales et d'élus municipaux. Ce document comprend les éléments suivants :

- Un diagnostic de territoire,
- L'évaluation du précédent projet,
- La présentation du nouveau projet.

L'accueil jeunes et leurs projets sont des axes très importants au sein du projet social de Solidavie.

Notre engagement déclaratif sera valable jusqu'en 2021. Nous souhaitons qu'il puisse être redéfini à la même période que le projet social. En cas de changement du fonctionnement de la structure, un avenant pourra être écrit.

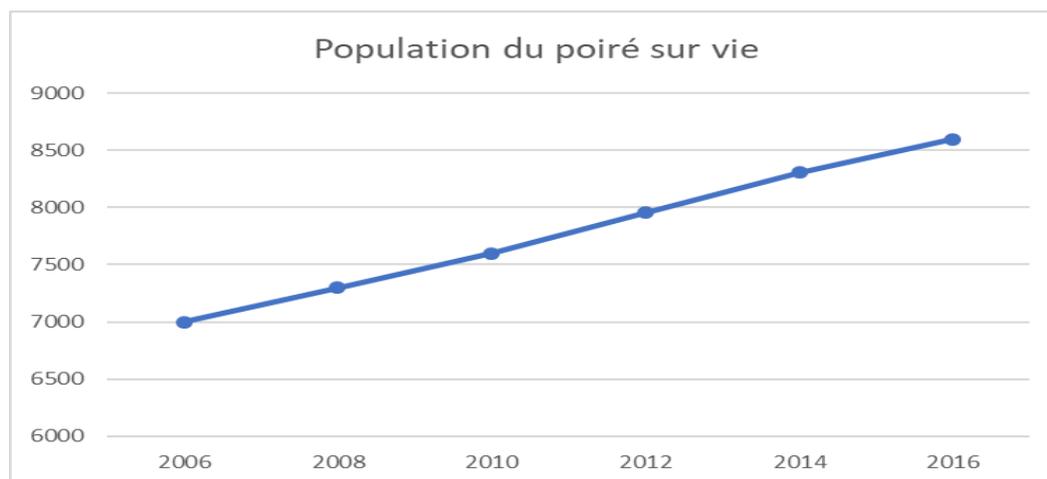
L'accueil jeunes a pour mission principale d'accueillir dès l'âge de 14 ans les mineurs de la commune en les intégrant au projet de vie défini par l'organisateur.

Accueillir, terme présent dans « accueil jeunes » et qui doit prendre tout son sens. Comment définir le verbe accueillir ? Comment voit-on l'accueil des jeunes ? Trouver une définition peut être compliqué, mais nous avons dégagé plusieurs mots forts lors d'un brainstorming : locaux agréables, posture adaptée et professionnelle, ambiance chaleureuse, écoute bienveillante, disponibilité, confiance, accompagnement et orientation, échanges, transmission d'informations, posture dynamique de l'animateur... Autant de mots que chaque animateur doit avoir en tête lorsqu'il accueille un jeune dans la structure.

L'accueil jeunes est donc pour nous un lieu adapté aux besoins physiques et psychologiques des jeunes. Ils peuvent trouver au sein de l'accueil jeunes de l'aide pour leurs projets personnels ou de groupe. Les animateurs sont présents pour assurer l'intégrité physique et morale de chaque jeune.



## Section 2.03 La démographie

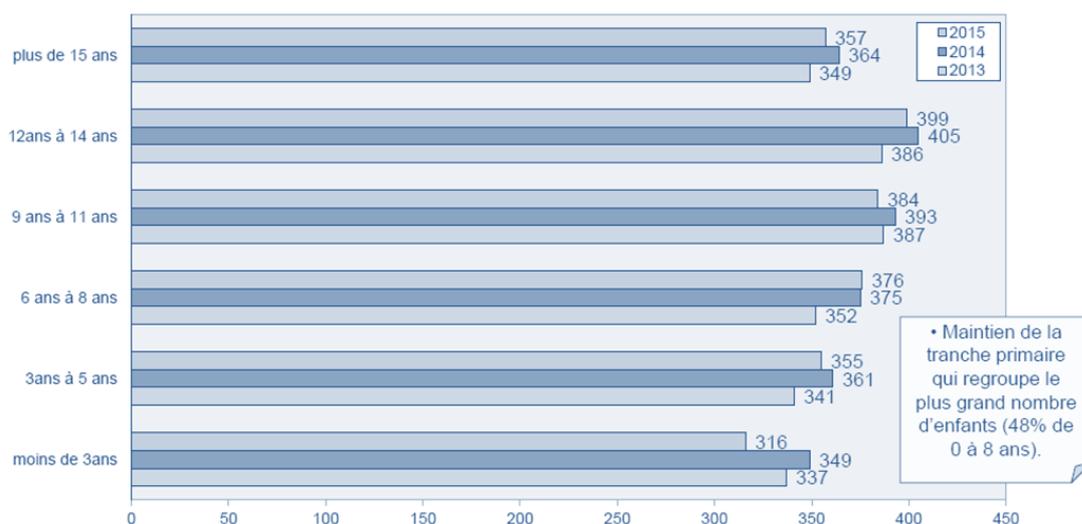


Selon le graphique, nous observons que l'évolution démographique est en constante progression depuis 2007. En 2019, la population du Poiré-sur-Vie est de 9 000 habitants.

Sur 9000 habitants, environ 800 jeunes ont entre 14 et 25 ans.

## Section 2.04 Répartition par zones de vie et par tranches d'âge

### Répartition des mineurs par tranche d'âge



Source : Observatoire social

Ce graphique représente la répartition des mineurs par tranche d'âge entre 2013 et 2015.

On observe une fluctuation du nombre de mineurs sur la commune entre 2013 et 2015. On constate également une baisse des moins de 3 ans.

## Section 2.05 Analyse du diagnostic de territoire

Le diagnostic de territoire a permis aussi de se rendre compte qu'il y a un nombre important de jeunes sur la commune. Nous constatons que très peu de jeunes fréquentent la structure (environ 40 jeunes) comparé au nombre de jeunes sur la commune (environ 800). L'accueil jeunes étant situé dans une impasse, il est donc mal repéré par les jeunes. De plus, on

constate qu'environ 40 % de ces jeunes vivent hors du bourg. Peut-être y a-t-il également des difficultés au niveau de la mobilité pour certains d'entre eux.

Depuis plusieurs années, l'accueil jeunes situé sur le quartier du Beignon-Basset ne fonctionne plus.

Nous travaillons actuellement sur un flyer pour faire connaître aux jeunes la localisation des accueils et ses activités. Nous faisons également des actions dans les collèges afin que les jeunes repèrent les animateurs jeunesse de leur commune. Nous constatons aussi que les jeunes aiment se retrouver en dehors de notre structure. Que ce soient sur les lieux publics : skate park, abris bus, espace vert, terrain sportif qui peuvent poser certaine problématique avec les riverains ou dans les associations telles que : associations sportives (foot, handball ...) ou culturelles (musique, théâtre...).

### Article III. Solidavie

L'association Solidavie a vu le jour en 2015. En effet, avant cela, Solidavie avait trois porteurs juridiques :

- Familles Rurales avec un accueil de loisirs et un accueil jeune,
- L'Amicale du Beignon Basset avec également un accueil de loisirs et un accueil jeune,
- La mairie avec l'accueil de loisirs 11-14 ans.

La naissance de Solidavie en tant qu'association à part entière a donc permis depuis 2015 une simplification. Elle a été validée par l'ensemble des acteurs afin que les familles puissent plus facilement s'y retrouver. L'idée était aussi de permettre une uniformisation des services et des tarifs.

Les accueils jeunes ont donc fusionné sous la même entité. Solidavie est maintenant multisites, tout comme l'accueil de loisirs.

Solidavie est présent sur le territoire grâce à plusieurs lieux :

- Un accueil de loisirs à la Jamonière
- Un accueil de loisirs à la Maison de quartier Agora
- Un accueil de loisirs à l'Idonnière
- Un accueil jeunes sur le site de la Passerelle

Solidavie est une association de loi 1901 gérée par des bénévoles et aussi par le conseil d'administration. Chaque service travaille par commission.

Adresse des différents sites de Solidavie :

Centre social Solidavie				
Lieux	La Passerelle	Maison de quartier Agora	La Jamonière	L'Idonnière,
Fonction	Siège social Accueil jeunes 14 – 18 ans	Accueil des habitants Accueil de loisirs 3 – 14 ans	Accueil de loisirs 6 – 12 ans	Accueil de loisirs 3 – 6 ans
Adresse	4 bis Place du Marché	Rue des Violettes, Quartier du Beignon- Basset	La Jamonière 85170 Le Poiré-sur-Vie	L'Idonnière, 85170 Le Poiré-sur-Vie

## Section 3.01 Les bénévoles

Notre association repose sur une équipe de bénévoles, ils sont au cœur de Solidavie.

Nous souhaitons accompagner les jeunes dans une démarche d'autonomie. Notre commission jeunesse est donc composée de jeunes de l'accueil jeunes et de parents bénévoles. La commission a pour rôle de définir les valeurs et actions de l'espace jeunes. Ils sont bien-sûr aidés par les professionnels de la jeunesse.

Chaque année, les jeunes élisent un bureau par vote. Tous les jeunes inscrits à l'espace jeunes le jour du vote peuvent se présenter et voter. Cette commission est composée d'un(e) Président(e), un(e) trésorier(e), un(e) secrétaire et de membres du bureau.

## Article IV. Les jeunes

### Section 4.01 Qu'est-ce qu'un accueil jeunes ?

Pour être en lien avec tous les jeunes de la commune, nous avons fait passer un questionnaire par Internet et papier pour connaître leurs besoins et envies par rapport à l'accueil jeunes. Très peu de jeunes ont répondu à ce questionnaire. Nous n'avons reçu seulement 40 réponses sur environ 800. Malgré le peu de retour, nous avons quand même réussi à identifier leurs besoins.

Que font les jeunes pendant leurs temps libres ?

Sortir entre amis	Sport	Je reste chez moi
Culture	Activités	Je me repose
Jeux	Rien	Je révise

A quoi sert l'accueil jeunes selon toi ?

Se faire des amis	S'amuser	Les projets
Plus de technologique	Faire des activités	Sortir de chez soi
Faire des rencontres	L'ambiance	Devenir plus mature

L'enquête nous a permis d'apprendre plus sur les centres d'intérêt des jeunes. Actuellement, beaucoup d'entre eux font partie de clubs sportifs ou d'associations culturelles. Ces associations apportent aux jeunes des services culturels et sportifs plus précis comme des cours de musique, théâtre et entraînements sportifs. Elles sont complémentaires à l'accueil jeunes. Nous travaillons avec elles selon les différents projets que les jeunes souhaitent réaliser. Pour eux, l'accueil jeunes est un lieu hors du domicile familial où ils peuvent se retrouver entre amis et faire de nouvelles connaissances. Ce lieu doit suivre les jeunes dans

leurs envies. Ils souhaitent s'amuser et réaliser des projets. Il faut aussi penser que ce lieu soit dans l'air du temps grâce aux nouvelles technologies et modes que suivent nos jeunes.

## **Section 4.02      Besoins et intérêt de manière général**

- Besoin d'indépendance et d'autonomie.
- Besoin de conflits : liés à la recherche d'identité, opposition systématique, remise en question des valeurs de l'adulte.
- Besoin de discussions et de réflexion : refaire le monde, période d'engagement dans les grands idéaux, accorder une grande importance à la solidarité et à la justice.
- Besoin de tester ses propres limites : besoin de sensations fortes, prouver ses capacités d'autonomie envers l'adulte. Des comportements déviants peuvent apparaître à ce moment : alcool, drogue, vitesse, prise de risques...
- Besoin de plaire et d'avoir confiance en soi : importance des rapports amicaux et amoureux qui permettent de rassurer.
- Besoin sexuel : c'est la période des pulsions, de la recherche de plaisirs

## **Section 4.03      Les figures de jeunes au sein de l'accueil jeunes**

Nous pouvons identifier différentes typologies de jeunes qui fréquentent l'accueil jeunes. Ce n'est pas une finalité pour le jeune. Selon le temps, le jeune évolue et peut passer de figure en figure. Chaque figure-type nous impose de changer notre pédagogie envers le jeune.

### **(a) Le villageois créatif :**

Ce type de jeunes est généralement sociable. Ils nous sollicitent souvent pour la réalisation de projet. Ils s'investissent dans les locaux durablement. Ils sont engagés et s'appuient sur leurs expériences pour avancer dans leur choix de vie. Attention ! Si par exemple les projets ne sont pas assez rapides, ils se lassent rapidement. Ces jeunes peuvent vouloir être autonome et prendre des décisions pour les autres.

### **Posture et démarche pédagogique :**

- Accompagner les jeunes dans leurs démarches de projet,
- Préparer à quitter l'accueil,
- Réguler leurs besoins personnels par rapport aux besoins du groupe,
- Favoriser le travail de groupe.

### **(b) Le voyageur :**

Cette figure de jeunes est la plus mobile. Ils font souvent des allers – retours entre les différents lieux de la commune. Nous les retrouvons au : skatepark, terrain de foot, sous les halls, parc.... Pour la plupart ils vivent au présent et ont du mal à se projeter. Leurs choix et demandes s'articulent dans l'immédiat. Ces jeunes sont à la recherche d'affirmation et de reconnaissance. Souvent dans l'opposition, pour eux tout est nul et ils s'ennuient. Un cadre différent est apporté à ces jeunes en quête de responsabilité et de confiance. Ils apprécient les

évènement culturels ou sportifs de la commune. Il est rare que ces jeunes viennent découvrir d'eux même l'accueil jeunes.

### **Posture et démarche pédagogique :**

- Aller à leur rencontre,
- Satisfaire immédiatement leur demande tout en associant possibilité et sécurité,
- Travailler avec les différents acteurs de la commune (CLSP, collègue, police, gendarmerie ...),
- Les responsabiliser sur le court terme et valoriser chaque action,
- Apaiser les tensions et émotions,
- Travailler sur les règles de vie en collectivité.

### **(c) l'occupant :**

Ce type de jeunes fusionnent avec son environnement. L'inconnu lui fait peur. Ils ont des difficultés à sortir de l'accueil jeunes, voire, même de leurs secteurs géographiques. Laisser une place aux autres jeunes s'avère compliqué. La nouveauté et le changement les effraient. Ils sont en perpétuelle recherche de sécurité et de lien. Pour se protéger, ils peuvent essayer de s'imposer vis-à-vis des autres jeunes et animateurs par le défi ou la pression.

### **Posture et démarche pédagogique :**

- Apprendre à partager l'espace,
- Travailler sur les règles de vie en collectivité,
- Ouvrir les jeunes à l'extérieur (commune, associations ...),
- Valoriser les jeunes dans leurs actions,
- Favoriser l'ouverture culturelle.

## **Section 4.04 Posture des professionnels**

À cet âge, les jeunes peuvent s'identifier aux adultes qui les entourent. L'équipe d'animation devra donc faire preuve d'exemplarité à la fois dans sa façon de parler que dans sa façon d'être. La posture des professionnels est en lien avec les intentions éducatives et les différentes typologies de jeunes.

L'équipe d'animation devra :

- Être garant de la sécurité physique de chacun par le respect de la réglementation en vigueur et par une adaptation des activités (choix du terrain, matériaux, matériel...),
- Être garant de la sécurité affective en veillant à l'intégration de chacun au sein de l'accueil jeunes,

- Faire preuve de cohérence entre ses paroles et ses actes, donner l'exemple (tenue, cigarette, attitude, téléphone portable...),
- Adapter son vocabulaire sans vulgarité,
- Etablir un dialogue continu avec les jeunes, être à leur écoute, s'adapter à leurs besoins, leur capacité,
- Faire preuve d'une autorité bienveillante,
- Veiller aux besoins et aux demandes des jeunes.

## **Section 4.05      Notre constat**

Les jeunes nous demandent de plus en plus d'autonomie. Nous souhaitons les accompagner dans cette démarche tout en mesurant la bonne mise en place de celle-ci.

Nous parlons aussi d'autonomie lors d'actions. En effet, plusieurs jeunes moteurs souhaitent plus de missions au sein de l'accueil jeunes. Nous organisons donc des rencontres où chacun peut donner ses idées.

Ensuite, le groupe de jeunes travaille en autonomie sur les actions avec des retours aux animateurs. Ils souhaitent aussi ouvrir l'espace jeunes en autonomie sans animateur. Nous travaillons avec les jeunes et bénévoles sur une charte d'ouverture en autonomie.

Depuis 3 ans maintenant, nous constatons une augmentation des ados 11-14 ans. Nous accueillons ce public seulement pendant les vacances scolaires lors d'activités ponctuelles. Depuis 2 ans, nous avons ouvert l'accueil jeunes à ce public sur un créneau précis : le jeudi.

L'intergénération est une valeur forte de notre projet social et nous tenons à avoir des temps communs qui permettent aux jeunes de se connaître et d'échanger.

L'accueil jeunes connaît depuis quelques années une diminution de sa fréquentation. Nous constatons également que de plus en plus de jeunes sont adhérents à des associations sportives et culturelles. Certains jeunes ne peuvent pas venir puisque leurs activités sont pendant nos horaires d'ouverture. Nous allons sûrement repenser dans les mois à venir à nos permanences d'ouvertures. Peut-être proposerons-nous d'ouvrir après l'école. Ces temps d'ouvertures nous permettraient de faire du lien avec les jeunes qui n'ont pas de loisirs après l'école et les jeunes déscolarisés. Nous portons une attention particulière aux jeunes déscolarisés et ou en échec scolaire, les aidons à travers des conseils et des mises en relation avec les différents partenaires.

Nous avons des jeunes avec des envies vraiment différentes car certains sont consommateurs au sein de la structure et d'autres sont très investis dans le fonctionnement du local et dans les envies de projets. Concilier ces jeunes avec des envies différentes est parfois compliqué. Nous faisons en sorte que chacun puisse trouver sa place en répondant à la demande des jeunes porteurs de projets et en accordant les temps nécessaires aux autres. Le rôle de l'animateur en tant que régulateur est essentiel. Nous avons aussi constaté que certains de nos jeunes étaient déscolarisés. Nous les orientons vers nos partenaires et nous sommes présents pour les accompagner à la rédaction de lettre de motivation, CV et recherche de stage. Nous avons aussi de nombreux jeunes isolés qui cherchent à trouver leur place dans un

groupe. Au sein de l'accueil jeunes, il y a une place pour tout le monde et nous nous efforçons de valoriser les compétences des jeunes.

Nous constatons aussi que pour les jeunes le fait d'adhérer à la structure et à l'accueil jeunes est une démarche qui les ennuie. En effet, ils doivent venir avec leurs parents afin de procéder à l'inscription. Pour certains, cette démarche est un frein et ils ne reviennent pas. Nous réfléchissons actuellement sur un nouveau mode d'inscriptions.

## **Article V. Les intentions éducatives**

Elles ont été réfléchies et instaurées par les bénévoles et les jeunes autour d'une rencontre joviale animée par les animateurs. Nous sommes donc certains de partager les mêmes valeurs. Les voici :

### **Favoriser l'autonomie**

*Rendre les jeunes acteurs, les accompagner à l'autonomie et faciliter le passage de l'adolescence à l'adulte en étant attentif à leurs problématiques. Les aider à être force de propositions et d'initiatives.*

Nous souhaitons que nos jeunes puissent se construire personnellement au sein de l'accueil jeunes. Nous les aidons à acquérir les compétences qui leur sont utiles pour leur avenir. L'idée est qu'à terme les jeunes autonomes puissent, s'ils le souhaitent, ouvrir l'accueil jeunes sans animateurs.

### **Rencontres et partage**

*Proposer des moments de loisirs dans un esprit coopératif de vivre ensemble. Faire des locaux un lieu où les jeunes aiment se retrouver. Créer un esprit de solidarité et d'entraide.*

### **Respect et tolérance**

*Transmettre à l'adolescent un comportement citoyen et solidaire, de respect de soi et d'autrui sans aucune forme de discrimination dans le respect des règles collectives.*

### **Ecoute**

*Être à l'écoute, de manière réciproque, des envies des adolescents, des parents et des bénévoles dans un climat de confiance.*

### **Epanouissement**

*Être facilitateur de rencontres, d'échanges et d'ouverture d'esprit. Permettre aux jeunes de s'épanouir grâce à une offre sportive ou culturelle variée et novatrice. Permettre aux*

*adolescents de se réaliser grâce au plaisir de se retrouver avec les autres et au plaisir de participer aux activités. Les accompagner en créant et réalisant, par exemple, des projets avec le soutien des différents partenaires qui les aideront dans leurs démarches.*

## **Article VI. L'équipe d'animation jeunesse :**

### Directeur du service :

BIANCHI Korantin, diplômé du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport option loisirs tous publics.

### Animateur permanent :

KAMBRUN Axel, diplômé du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport option loisirs tous publics.

1 ou plusieurs animateurs vacataires (Contrats CEE pendant les petites et les grandes vacances).

## **Article VII. Nos partenaires locaux**

### **Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance**

Depuis la loi de mars 2007, le CLSPD est obligatoire dans les communes de plus de 5 000 habitants. Le CLSPD du Poiré-sur-Vie a été créé en 2007, il est piloté par la mairie, la préfecture et la gendarmerie. 40 membres font partie du CLSPD de la commune dont : des élus municipaux, un coordinateur (la police municipale), le CCAS, le directeur du cabinet du préfet... Une réunion est organisée chaque mois. Nous échangeons sur les différentes problématiques du Poiré-sur-vie (vol, dégradation, irrespect des lieux publics). Grâce à ces retours nous travaillons sur des actions communes vers la jeunesse sur les thèmes suivants : sécurité routière, prévention délinquance, drogue, antiterrorisme, numérique.

L'instance du CLSPD nous permet aussi un travail de partenariat avec la police municipale et la gendarmerie qui nous préviennent de regroupement de jeunes. Nous allons ensuite à leur rencontre pour connaître leurs envies et leur présenter notre accueil jeunes.

### **Mission locale**

La mission locale est un lieu d'accueil et d'information à destination des 16-25 ans sortis du système scolaire. Nous travaillons régulièrement avec eux pour aider les jeunes en recherche d'emploi ou de parcours professionnel. Nous travaillons avec eux dans la mise en place d'accompagnement spécialisé des jeunes déscolarisés.

## **Section 7.01 L'encadrement de l'accueil jeunes**

L'encadrement de l'accueil jeunes est fixé à un animateur pour quarante jeunes mineurs. Ce dernier est assuré par les animateurs jeunesse de Solidavie, professionnels qualifiés ou animateur BAFA.

Dans le cadre des animations, sortie et séjour, nous prenons en compte la réglementation des accueils collectif de mineurs.

## Section 7.02 Animateurs référents

Lors de chaque ouverture, un animateur sera nommé au minimum 7 jours ouvrés comme référent de celui-ci. En cas de contrainte l'animateur sera remplacé.

L'animateur référent du site du bourg sera Mr BIANCHI Korantin directeur du service jeunesse les semaines paires. Selon les contraintes (Congés, absence imprévue, arrêt) l'animateur référent pourra être Mr KAMBRUN.

Lors des semaines impaires, Mr KAMBRUN Axel animateur du service jeunesse sera l'animateur référent de l'accueil jeunes. Selon les contraintes (Congés, absence imprévue, arrêt) l'animateur référent pourra être Mr BIANCHI Korantin directeur du service jeunesse.

## Article VIII. Modalité d'ouvertures

Vacances scolaires	Hors vacances scolaires
<p><b>Accueil jeunes du bourg</b>  <b>Semaine impaire</b>  <b>Animateur référent : Korantin BIANCHI</b></p> <p><b>Mardi &amp; mercredi</b>  14 h 00 - 18 h 30</p> <p><b>Mercredi &amp; vendredi</b>  14 h 00 - 18 h 30  20 h 30 - 23 h 00</p> <p><b>Samedi</b>  14 h 00 - 18h30</p>	<p><b>Accueil jeunes du bourg</b>  <b>Semaine paire</b>  <b>Animateur référent : Axel KAMBRUN</b></p> <p><b>Mercredi &amp; samedi</b>  14 h 00 - 18 h 30</p> <p><b>Vendredi</b>  20 h 30 - 23 h 00</p> <p><b>Samedi</b>  14 h 00 - 18h30</p>
<p><b>Accueil jeunes du bourg</b>  <b>Semaine impaire</b>  <b>Animateur référent : Korantin BIANCHI</b></p> <p><b>Mardi &amp; mercredi</b>  14 h 00 - 18 h 30</p> <p><b>Mercredi &amp; vendredi</b>  14 h 00 - 18 h 30  20 h 30 - 23 h 00</p> <p><b>Samedi</b>  14 h 00 - 18h30</p>	<p><b>Accueil jeunes du bourg</b>  <b>Semaine paire</b>  <b>Animateur référent : Axel KAMBRUN</b></p> <p><b>Mercredi &amp; samedi</b>  14 h 00 - 18 h 30</p> <p><b>Vendredi</b>  20 h 30 - 23 h 00</p> <p><b>Samedi</b>  14 h 00 - 18h30</p>

Ces horaires peuvent être sujets à modification selon la dynamique du territoire et les difficultés rencontrées dans le fonctionnement de l'accueil jeunes.

Les jeunes non adhérents pourront fréquenter l'accueil jeunes de manière exceptionnelle. Au-delà de 10 passages, nous exigerons une adhésion à Solidavie et à l'accueil jeunes.

### Les ouvertures en autonomie

De manière ponctuelle les jeunes peuvent être amenés à ouvrir l'accueil jeunes en autonomie, sans animateurs. Ces temps peuvent avoir lieu en dehors des ouvertures habituelles ou en cas d'absence des professionnels.

Les ouvertures en autonomie se font avec l'accord des animateurs et des bénévoles référents. Nous réalisons actuellement un guide de conduites à tenir lors des ouvertures. Lors des ouvertures en autonomie, nous appliquons le règlement intérieur. Lors des ouvertures en autonomie seuls les jeunes déjà inscrits peuvent accéder à l'accueil jeunes.

### Règles des différentes ouvertures

#### Les ouvertures par des 14 – 17 ans

Un jeune suffisamment mature et autonome est choisi pour être responsable des ouvertures. Il sera obligatoirement accompagné par des adultes bénévoles de l'association. Si le bénévole ou le jeune référent doit s'absenter, l'accueil jeunes sera obligatoirement fermé. Le jeune ainsi que l'adulte auront un double des clés du bureau. Ils pourront ainsi accéder aux fiches sanitaires des jeunes en cas de problème.

En cas de non-respect du règlement intérieur, le jeune peut, avec l'accord du bénévole, interdire l'accès. En cas de problème grave au sein de l'accueil jeunes, nous recommandons d'appeler la gendarmerie.

#### Les ouvertures par des 18 – 25 ans

Un jeune suffisamment mature et autonome est choisi pour être responsable des ouvertures. Le jeune doit être en permanence sur les lieux. Il sera considéré comme responsable de l'accueil jeunes lors de l'ouverture en autonomie. Si celui-ci part de l'accueil jeunes, il devra le fermer. Un bénévole référent sera en plus indiqué pour chaque ouverture en cas de besoin. Les jeunes auront les coordonnées de cette personne qui devra rester sur la commune et être joignable en cas d'urgence. Le jeune aura un double des clés du bureau. Ils pourront ainsi accéder aux fiches sanitaires des jeunes en cas de problème.

En cas de non-respect du règlement intérieur, le jeune peut, avec l'accord du bénévole, interdire l'accès à certains jeunes. En cas de problème grave au sein de l'accueil jeunes, nous recommandons d'appeler la gendarmerie.

## **Article IX. RESPONSABILITÉS**

Deux types de situation sont à envisager :

En présence de l'animateur, et sous réserve de respecter leurs engagements aux règles décrites par le règlement intérieur, les jeunes sont sous sa responsabilité. L'animateur est l'interlocuteur privilégié des jeunes.

En l'absence de l'animateur et sous réserve de respecter leurs engagements à l'égard des règles décrites par le règlement intérieur, les jeunes sont sous la responsabilité de

l'association. Les bénévoles font partie intégrante du fonctionnement de la structure. Ils peuvent être amenés à intervenir auprès des jeunes si des règles ne sont pas respectées (consommation d'alcool, disputes...).

## **Article X. Règlement intérieur**

### **Section 10.01 L'ACCUEIL**

L'accueil est géré par un bureau de jeunes constitué de co-responsables, secrétaire, trésorier, représentants de la vie du foyer et des animations.

Le bureau se réunira à la demande des responsables adultes, de l'un des membres du bureau de jeunes ou des animateurs jeunesse.

L'accueil jeunes propose d'accueillir tous les jeunes âgés de 14 à 17 ans du Poiré-sur-Vie et des communes environnantes. Pour les jeunes hors commune, voici les conditions pour les ouvertures et les activités :

Pour les ouvertures de l'accueil jeunes : les jeunes hors commune et non adhérents pourront venir sur des temps d'ouverture précis et en présence d'un animateur professionnel.

### **Section 10.02 La place des majeurs**

L'association ne souhaite pas exclure les jeunes de l'espaces jeunes une fois majeurs. Un de nos objectifs est de créer du lien intergénérationnel.

Lors de l'année de leurs 17 ans, nous préparons les jeunes à quitter la structure ou à changer de « position ». Nous leur proposons une ouverture vers les associations culturelles et sportives de la commune ou l'intégration de la commission jeunes adultes de Solidavie. Les jeunes majeurs qui souhaitent rester dans l'accueil jeunes ont pour rôle d'aider les plus jeunes dans la mise en place de projets et de dynamique au sein de l'accueil jeunes. Pour un souci de sécurité, les jeunes majeurs sont déclarés à la direction départementale de la cohésion sociale par le biais du « TAM ». Ces jeunes ont les mêmes règles que les mineurs au sein de l'accueil jeunes.

### **Section 10.03 MODALITÉS D'INSCRIPTION**

#### **Inscriptions aux activités et à l'accueil jeunes**

Inscriptions possibles auprès des animateurs jeunesse lors des horaires d'ouverture de l'accueil jeunes ou à l'accueil de Solidavie (bourg et Beignon-Basset).

La fiche d'inscription et la brochure sont disponibles sur le site de la mairie ou sur le Facebook de Solidavie ou à l'accueil jeunes. L'inscription sera définitive uniquement si le dossier est complet.

Pièces à fournir :

- Adhésion à Solidavie obligatoire (10€)
- Fiche sanitaire

- Adhésion à l'accueil jeunes (3 € valable pour l'année scolaire de septembre à août) ; prévoir une photo identité.

Les jeunes non adhérents souhaitant participer aux activités mais ne souhaitant pas adhérer à l'accueil jeunes devront tout de même adhérer à Solidavie.

Aucune inscription ne sera faite par téléphone ou mail (hors camp été par téléphone).

L'accueil exceptionnel de membres de la famille ou d'amis d'adhérents ne peut se faire qu'avec l'autorisation des animateurs.

## **Section 10.04 LES RÈGLES DE BON FONCTIONNEMENT**

### **1- L'accès au local**

Pour l'S-PASS :

- Lors des ouvertures, l'accès à l'S-PASS se fait par le parking de la mairie ; à gauche de celle-ci, au fond de l'allée.

- Lors des départs en activité, l'accès se fera par la rue de la Gibretière pour assurer la sécurité des jeunes et permettre au minibus de stationner.

### **2- Les règles de vie**

Elles sont établies au nom de la sécurité, du respect des individus, des locaux, du matériel et des lois en vigueur. Les membres des bureaux devront veiller au bon fonctionnement des locaux de l'accueil jeunes du Poiré-sur-Vie.

Interdiction de fumer dans les locaux.

Interdiction de consommer de l'alcool dans les locaux (ou à proximité) et/ou de venir en état d'ébriété ou sous l'effet d'une drogue et/ou d'introduire toute substance illicite dans les locaux. Ceci entraînera un renvoi immédiat. L'association se réserve la possibilité d'organiser une rencontre avec les parents, en présence du policier municipal.

Chacun veillera au respect et à la tolérance envers autrui pour que chacun puisse y trouver sa place.

Les jeunes non inscrits au foyer doivent impérativement prévenir l'animateur ou le bénévole responsable s'ils souhaitent se rendre à l'accueil jeunes (de manière exceptionnelle).

Les dégradations, de quelque nature qu'elles soient, devront être réparées par le ou les auteurs et ce, à leurs frais.

La sortie du matériel sera soumise à l'autorisation des animateurs jeunesse. L'emprunteur s'engage par écrit à respecter le matériel et à régler les frais de réparation en cas de dégradation. Pour toute réservation, il faut remplir une convention à Solidavie auprès des animateurs jeunesse. Matériel à disposition : caméra sportive (type GoPro avec accessoires), sono, lumières...

La circulation en scooter ou en véhicule motorisé est interdite à proximité de l'accueil jeunes. Tout véhicule doit être éteint pour accéder à l'S-PASS. Réguler la vitesse en arrivant pour

éviter les accidents et veiller au respect de tous en ne faisant, ni dérapage, ni démarrage excessif, ni bruit de moteur pouvant déranger.

En cas de non-respect de cette règle, les responsables adultes (bénévoles, animateurs) pourront sanctionner les jeunes d'une amende de 2 €.

Les jeunes devront également limiter toute nuisance sonore qui pourrait gêner le voisinage (coups d'accélérateur dans le vide, dérapages, musique à fond, cris...). En cas de soucis, venir en parler directement avec les animateurs jeunesse qui s'occuperont de régler les litiges.

Les jeunes devront veiller au respect des locaux en les entretenant de manière régulière : ménage, vaisselle et tri des déchets.

Les responsables salariés de l'accueil jeunes du Poiré-sur-Vie se donnent le droit de prendre des sanctions envers les membres non respectueux du présent règlement.

Les jeunes majeurs ont interdiction d'emmener les jeunes mineurs dans leur voiture quel que soit le trajet.

L'accueil jeunes du Poiré-sur-Vie se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Chaque adhérent s'engage à respecter et à faire respecter le règlement.

Un exemplaire de ce règlement sera affiché dans les locaux J-VIE et S-PASS ainsi qu'une liste des responsables, et les numéros d'urgence. Chaque adhérent recevra un exemplaire de ce règlement.

Ce règlement sera révisable chaque année lors de l'assemblée générale de l'accueil jeunes après accord de la moitié des adhérents et consultation du conseil d'administration de Solidavie.

## Article XI. Evaluation

### Fiche action numéro 30 du projet social de Solidavie

FICHE ACTION N° 30				Animateur référent : Korantin	
NOM ACTION	Accueil Jeunes				
TYPE ACTION	Activités			Partenaires	Démarche de progrès
Orientation du projet social	AXE 1 : SOLIDARITÉ ET LIEN SOCIAL				
OBJECTIF GENERAL	Permettre des espaces de garde et d'accueil avec un fort contenu pédagogique				
OBJECTIF OPERATIONNEL	En soutenant les structures enfance				
CIBLE (en fonction du type d'action)	Public visé	Les jeunes de la commune			
	Partenaires	Associations locales			
	Centre Social				
PARTENAIRES	Institutionnels	Mairie - CAF		associatifs	Associations locales
FONCTIONNEMENT	Fréquence	4 ans		Durée	2018 - 2019 - 2020
	Nombre de bénéficiaires	40 adhérents		Date prévisionnelle mise en œuvre	Mercredi, vendredi, samedi et vacances scolaires
MOYENS	Humains	Animateurs		Qualification	DUT Carrières sociales BPJEPS BAFA
	Matériels	Salles - matériel pédagogique - minibus		Lieu de l'activité	Poiré-sur-Vie et sorties extérieures
	Financiers	Les financeurs		CAF - Mairie - familles	les dispositifs financiers Contrat enfance jeunesse
EVALUATION		Cohérence	<b>Indicateurs</b>	Développer un lieu de rencontre dynamique et être à l'écoute des projets et des envies des jeunes leur permettant de favoriser leur autonomie.	
	Critères	Efficience		Collaboration avec au moins 4 partenaires ou associations locales. Au moins 3 bénévoles parents investis dans l'accueil en semi-autonomie.	
		Efficacité		Au moins 30 adhérents Au moins 8 jeunes par ouverture Participation à au moins 2 projets dans l'année Mise en place de 8 soirées à thème par an	
	Les résultats attendus	quantitatifs	Nombre d'ouvertures pendant les vacances (environ 135/an) Nombre d'ouvertures en semi-autonomie (environ 2 par mois)		
Qualitatifs		Présence et identification des animateurs sur la commune. Questionnaire sur les envies et les besoins des jeunes au sein de leur structure.			

2018			
Résultats attendus	Nbre de parents investis : 6 - Nbre adhérents : 30 - Nbre de jeunes de 14 ans : 6 - Nombre de jeunes moyen par ouverture : 8 - Soirées à thèmes : 8 Participation à au moins 2 projets dans l'année Nombre d'ouvertures pendant les vacances (environ 135/an) Nombre d'ouvertures en semi-autonomie (environ 2 par mois)		
Résultats obtenus	Nbre de parents investis : <b>8 dans le groupe de parents bénévoles</b> Nbre adhérents : 30 : <b>45 adhérents</b> Nbre de jeunes de 14 ans : 6 : <b>9 jeunes de 14 ans</b> Nombre de jeunes moyen par ouverture : 8 : <b>environ 8 jeunes par ouverture</b> Soirées à thèmes : 8 : <b>9</b> Participation à au moins 2 projets dans l'année : <b>Séances variétés et fête de la musique</b> Nombre d'ouvertures pendant les vacances (environ 135/an) : <b>164 ouvertures</b> Nombre d'ouvertures en semi-autonomie (environ 2 par mois) : <b>5 ouvertures sur l'année</b>		
Indicateur de tendance	Baisse	Stable	En progression
	<input type="checkbox"/>	→	<input checked="" type="checkbox"/>
Notez la bonne lettre dans la case			→
Couleur d'évaluation	Mauvais	Moyen	Bon
	rouge	orange	vert
Noter la couleur en minuscule			orange
Phrase de synthèse	Très peu de jeunes fréquentent l'accueil jeunes, ils sont moins mobilisés sur les actions et très consommateurs.		
Phrase de perspective	Besoin de faire connaître l'accueil jeunes et de le redynamiser avec des locaux accueillants. Nécessité d'avoir plus de visibilité et d'attractivité.		
Commentaire			

2019			
Résultats attendus	Nbre de parents investis : 6 - Nbre adhérents : 30 - Nbre de jeunes de 14 ans : 6 - Nombre de jeunes moyen par ouverture : 8 - Soirées à thèmes : 8 Participation à au moins 2 projets dans l'année Nombre d'ouvertures pendant les vacances (environ 135/an) Nombre d'ouvertures en semi-autonomie (environ 2 par mois)		
Résultats obtenus			
Indicateur de tendance	Baisse	Stable	En progression
	<input type="checkbox"/>	→	<input checked="" type="checkbox"/>
Notez la bonne lettre dans la case			
Couleur d'évaluation	Mauvais	Moyen	Bon
	rouge	orange	vert
Noter la couleur en minuscule			
Phrase de synthèse	Phrase de synthèse		
Phrase de perspective	Phrase de perspective		
Commentaire			

## Article XII. Assurance



### ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

**SOUSCRIPTEUR :**

**FAMILLES RURALES FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA VENDEE**  
119 BD DES ETATS UNIS  
85002 LA ROCHE SUR YON

**ASSURE :** ASSOCIATION SOLIDAVIE

CONTRAT ASSURANCE N°**255920/Z**

**DATE VALIDITE :** Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Au titre de la police désignée ci-dessus, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de son assuré conformément aux dispositions prévues par les articles **L 227-5** et **R 227-27 à 30 du Code de l'Action Sociale et des Familles**, pour l'association ou tout bénéficiaire des garanties peut encourir à l'égard des tiers lors de la survenance d'un événement de caractère accidentel, intervenant à l'occasion des activités organisées par la collectivité.

Cette assurance s'applique tant à l'égard des tiers en général qu'envers les propriétaires des locaux utilisés temporairement, pour les dommages d'Incendie, d'Explosions, de Dégâts des Eaux et Bris de Glaces.

<b>MONTANT DES GARANTIES</b> (par sinistre) :	
TOUS DOMMAGES CONFONDUS	8 000 000 €, sans excéder :
Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 050 000 €
Dommages immatériels non consécutifs	750 000 €
Intoxication alimentaire – Responsabilité Travaux – Produits livrés	3 050 000 €
Atteintes accidentelles à l'environnement	1 500 000 €
Responsabilité Civile Locaux occasionnels d'activités	1 500 000 €
Dommages aux biens confiés	50 000 €

**FRANCHISE :** NEANT sauf dommages matériels entre assurés et aux biens confiés : 75 €

La présente attestation d'assurance est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, sous réserve des clauses et conditions du contrat d'assurance.

NIORT le **16 mai 2019** |

Pour SMACL Assurances,  
Amélie GUILLOT

smacl.fr

**SMACL Assurances**  
141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9  
Tél. : +33 (0)5 49 32 56 56



Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - RCS Niort n° 301 309 605

### **Article XIII. Durée de la convention**

Dans la continuité de la co-construction pour répondre aux besoins des jeunes de son territoire, SOLIDAVIE met en œuvre l'engagement déclaratif « convention accueil de jeunes » pour la période 2019-2023. Cette convention prévaut pour 4 ans ce qui correspond à l'accompagnement d'une classe d'âge. Toute modification importante fera l'objet de l'envoi d'un avenant.

Fait au Poiré-sur-vie le 18/06/2019 :

« Pour avis » du directeur départemental de la cohésion sociale

Date :

Signature :

Les co-présidents de Solidavie

Emmanuelle CAMACHO ET Michel MEULEMAN

Date :

Signature :